

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 23 février 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 février à 18h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
17 février 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire
A l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de
Fumel, sous la Présidence de
Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine représentée par Monsieur LEBARON Jean-Bernard,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration pour Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie**Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 40
Pouvoir(s) : 8
Votants : 48****N°2023A-10-MP : TRAVAUX SENTIER DE BONAGUIL : AVENANT 01 EN DIMINUTION SUR LOT 04 ESPACES VERTS**

Par délibération n°2017B-113-AG, en date du 13 avril 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de valorisation du bourg de Bonaguil.

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_10_MP-DE
Reçu le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023

Par délibération n°2018E-132-MP, en date du 15 novembre 2018, le Conseil Communautaire a validé le choix des entreprises pour réaliser les travaux dont le montant global a été arrêté à : 1 106 931,40 € HT.

Considérant l'avancée des travaux, des modifications sur le Lot 04 - ESPACES VERTS (EURL DIVONA PAYSAGES) ont été réalisées en accord avec le maître d'ouvrage et nécessitent la rédaction d'un avenant 01 en diminution :

- Suppression d'espaces plantés sur le chemin du château, entraînant de fait une diminution des quantités de plants et donc un réajustement du montant final.

L'avenant a, de fait, une incidence financière sur le montant initial du marché :

Montant initial du Lot 04 – ESPACES VERTS : 42 560,20 € HT (51 072,24 € TTC)

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 1 034,70 €
- Montant TTC : - 1 241,64 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 2,5 %

Nouveau montant du LOT 04 – ESPACES VERTS :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 41 525,50 €
- Montant TTC : 49 830,60 €

Le montant initial du LOT 04 est donc actualisé sur cette base.

**Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Décide de valider, au vu des arguments avancés, l'avenant en diminution du Lot 04 – ESPACES VERTS dévolu par EURL DIVONA PAYSAGES pour un montant de - 1 034,70 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 41 525,50 € HT (49 830,60 € TTC) ;

2°) – Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'avenant 01 ;

3°) – Précise que cet avenant 01 permet la clôture du lot 04 – ESPACES VERTS ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 février 2023



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 27 février 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 février 2023
